

# Fiche d'identité



Année de classement APPB ou APB : 1993



Site Natura 2000 : réseau de zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard



Surface : 18.05 ha



11 plantes et 46 espèces animales protégées



Milieux : agricole, forêt, zones humides, cours d'eau



Commune concernée : Lucey



## En bref

**Arrêté de Protection de Biotope** du marais des Puits de l'Enfer  
**Date** : création le 18/01/1993  
**Code national** : FR3800409  
 L'intégralité de l'arrêté est téléchargeable sur le site : [www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr)

## Pourquoi un APPB ?

Certaines zones naturelles sont si précieuses qu'elles méritent une protection spéciale. C'est là qu'intervient l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB), introduit en vertu de la loi sur la protection de la nature et mis en place depuis les années 80. Imaginez-le comme un bouclier pour la nature. L'APPB défend des écosystèmes fragiles et rares, ressources essentielles de services pour nous, comme la purification de l'eau, la régulation du climat et l'habitat pour les espèces.

Quand un APPB est en place, il encadre nos activités pour minimiser les impacts et les menaces sur ces trésors naturels. Ensemble, préservons ces sites incroyables et leur biodiversité qui les rend si spéciaux, pour continuer à profiter de leurs bienfaits.

## Contacts

**Réglementation**  
 D.D.T de la Savoie  
 Service Environnement, eau, forêt  
 L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106  
 73011 CHAMBÉRY Cedex  
 Tel : 04 79 71 72 93  
 ddt-seef@savoie.gouv.fr  
[www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)

**PRÉFET DE LA SAVOIE**  
 L'Adret  
 1106  
 Chambéry

**Gestionnaire du site**  
 Conservatoire d'espaces naturels de Savoie  
 Bâtiment Le Prieuré - 165, route de Chambéry  
 73 370 LE BOURGET-DU-LAC  
 Tél : 04 79 25 20 32  
 info@cen-savoie.org  
[www.cen-savoie.org](http://www.cen-savoie.org)

Conservatoire d'espaces naturels Savoie



Illustrations : Chloé Felices / Mise en page : Geoffroy Diamond / Photos : CEN Savoie / Rémy Bourgain, Virginie Freyrier / Projet et texte : CEN Savoie

# Marais des Puits de l'Enfer



La spiranthe d'été

Ministère de l'environnement  
**Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope**  
 Création le 18/01/1993

## La gestion de l'eau

Il y a plus d'un siècle, un fossé de drainage a été installé pour assécher le marais en vue de son exploitation. Dans les années 1990, le CEN Savoie a partiellement neutralisé l'effet de ce drain avec des batardeaux amovibles, permettant l'abaissement du niveau d'eau pendant la fauche estivale. Récemment, les réserves d'eau ont diminué, et l'utilisation des batardeaux n'est plus nécessaire car les terrains sont secs à partir de l'été.



Le Conservatoire organise la gestion des prairies humides, aujourd'hui fauchées avec des dates tardives, sans aucun intrant et avec des engins légers par un agriculteur. Les secteurs trop mouillés ou les années pluvieuses relèvent parfois d'entreprises spécialisées, la matière extraite est mise à disposition de l'exploitant.

## La gestion agricole



## La grenouille agile

Le marais des Puits d'Enfer abrite une petite population de cette espèce autrefois très commune. Aujourd'hui, elle est partout en forte régression suite à l'augmentation de ses causes de mortalité : écrasement, urbanisation de ses habitats, démoustication, destruction par les engins agricoles, assèchement de ses milieux de ponte ... L'APPB est crucial pour la préservation de la grenouille rousse, car il offre un environnement sûr et préservé qui favorise la reproduction, l'alimentation et la survie de cette espèce vulnérable.



Depuis 1992, l'Europe s'est dotée d'un outil visant à préserver la biodiversité menacée de ses états d'habitats, faune, flore ... Le réseau de sites Natura 2000 qui en découle permet de protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Le marais des Puits d'Enfer étant composé en quasi-totalité de ces habitats, il a donc été intégré à ce classement.

## Le classement Natura 2000



## L'agrior de mercure

Les fleurs disposées en spirale discrète, sont à l'origine de cette petite orchidée très rare de toute la région où elle n'est connue que dans 150 communes. Liée exclusivement aux marais tourbeux très humides, cette espèce de très petite taille nécessite un entretien par fauche, pour ne pas être « touffée » par le développement des plantes de plus grande taille.

## La spiranthe d'été



## Le Triton Palmé

Rare et menacé par le réchauffement, il se reproduit dans des mares, fossés ou ornières forestières de petite taille et sans poisson. C'est l'un des plus petits tritons européens avec une taille comprise entre 7 et 9 cm. Il vit principalement dans des habitats terrestres ou une nourriture et des gîtes abondants au sol, sont alors vitaux pour lui, exigeant une gestion très extensive des boisements comme des prairies.

## Naissance des Puits de l'Enfer...

Le site comprend trois types de formations herbacées humides. Couvrant 90 % de la surface, les marais à choin noir et molinie sont liés à la fauche régulière. Les zones non exploitées abritent des formations plus denses : cladates et phragmites à roseau. Il compte aussi 3 ha de forêts humides, ce milieu abrite notamment la source du principal ruisseau qui a donné naissance aux fameux « Puits d'Enfer ».



## À retenir

Ce marais tourbeux de 18 ha s'inscrit dans un environnement karstique boisé particulièrement sauvage et vierge de toute artificialisation. Il est alimenté par les eaux de pluie et de ruissellement des monts environnants. Le marais des Puits d'Enfer est parcouru par plusieurs ruisselets, dont la plupart ont été rectifiés dans les années 1960. Le plus important traverse le marais du sud au nord, sous la forme d'un fossé de drainage désormais neutralisé par des batardeaux. Il devient ensuite le ruisseau du Biez blanc qui se jette dans le Rhône après être passé par Crémont et Lucey.

## Petite chronique

Ce marais, dominé par la prairie humide, se caractérise aussi par la présence d'environ 3 ha d'aulnaie marécageuse. C'est dans les formations herbacées humides qu'ont été recensées 22 espèces végétales menacées dont seulement 13 ont toutefois été revues dans la dernière décennie. Il s'agit notamment de l'orchis des marais, de l'orchis incarnat, de la spiranthe d'été ou de la droséra à feuilles longues. Les nombreux points d'eau temporaires qui apparaissent dans les prairies au printemps sont un lieu de reproduction pour quatre espèces d'amphibiens : tritons palmé et alpestre, grenouilles agile et rousse. Mais comme pour la flore, des espèces très menacées au niveau départemental ont disparu depuis deux décennies : le péloodyte ponctué et la rainette verte. Le site héberge aussi l'agrior de Mercure, le criquet palustre et la courtilière, tout trois en voie de régression.



# APPB des marais des Puits de l'Enfer

Contour de APPB

## Milieux

- Zones humides
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones agricoles

## Étangs & cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Lacs / Plans d'eau

## Voies de communication & bâti

- Bâtiments
- Sentiers
- Routes



- 1 Zones non exploitées qui abritent cladaïes et phragmitaies à roseaux
- 2 Boisement humide, ce milieu abrite la source qui a donnée naissance au nom « Puits d'Enfer »
- 3 Prairies humides aujourd'hui fauchées à dates tardives afin de préserver la biodiversité
- 4 Ancien fossé de drainage neutralisé grâce à des batardeaux amovibles

Lucey

Ontex

